

# le vulcain

JOURNAL D'INFORMATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS EN AUVERGNE

## SITES

LES SOURCES DU GOURNIER A SAINT-ROMAIN-LACHALM  
LE SITE DU VERNE A SAULZET



## DOSSIER

*Les zones humides*  
ENTRE TERRE ET EAU, DES MILIEUX  
AUX MULTIPLES VALEURS



## ASSOCIATIF

LES ACTIONS BÉNÉVOLES AU CEN AUVERGNE 2012





# Éditorial

Bonjour à tous,

Ce numéro 53 aborde un sujet fondamental pour notre avenir : les milieux humides. Face à la régression dramatique de ces milieux il est important de bien les connaître pour apprécier le rôle qu'ils jouent dans la chaîne de la biodiversité et les services qu'ils rendent dans la gestion de nos territoires. La sécheresse de ce printemps nous l'a encore rappelé.

Mais ce n'est pas de cela dont je veux vous entretenir ici car j'ai une grande nouvelle : le décret d'application de la loi (article L414 - 11 du Code de l'Environnement) portant reconnaissance des Conservatoires d'espaces naturels pour leurs « actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel » est enfin sorti ! Cette reconnaissance est très importante car elle nous positionne vis-à-vis de l'Etat et des Régions et nous donne une lisibilité en tant que Conservatoire mais aussi à tout l'ensemble du réseau. Une preuve de plus qu'il faut savoir être tenace : c'est un souhait vieux de 15 ans qui vient d'être exaucé, après une « presque » conclusion en 2000 au Congrès de Vichy et 3 ans de travail intensif de la part du réseau et de notre Fédération dans la suite du Grenelle...

C'est un moment très important pour nous et pour notre réseau tout entier. Cette lisibilité du réseau ne peut se satisfaire de la cacophonie de dénominations et de logos que les conservatoires ont accumulés. Au nom de cette cohérence nécessaire nous avons, vous le savez, changé de nom aux dernières assemblées générales et sommes devenus « Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne » et « Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier ». Le réseau des Conservatoires a défini dans le même esprit un logo, et les deux CEN Allier et Auvergne ont décidé de l'adopter. Affaire à suivre...

Eliane Auberger  
Présidente du CEN Auvergne



3

## S O M M A I R E

- 3 **Nouvelles des sites**  
Sources du Gournier (43)  
Site du Verne à Saulzet (03)
- 5 **Découverte du patrimoine**  
Zones humides
- 9 **Vie associative**
- 10 **L'écho du réseau**
- 11 **Actualités**
- 12 **À vos agendas !**



5



11

## Aujourd'hui pour demain, protégeons le patrimoine naturel d'Auvergne

Les Conservatoires (CEN Auvergne et Allier) protègent et gèrent des milieux remarquables pour leur faune, leur flore et leur paysage. Ils interviennent sur plus de 1 700 hectares de terrains de haut intérêt écologique, répartis sur plus de 213 sites dans les quatre départements de la région. Ils protègent des milieux très divers (zones alluviales, mares, forêts, coteaux...) et des espèces animales (reptiles, amphibiens, chauves-souris...) et végétales (orchidées, plantes carnivores...). Les Conservatoires travaillent aussi à la protection des paysages et des anciennes variétés fruitières.

### Nos actions

Les Conservatoires interviennent sur des sites abritant une grande biodiversité, avec l'accord des propriétaires. Suivant le contexte, les Conservatoires peuvent acheter, louer les parcelles sur lesquelles des interventions

Le Vulcain est une revue trimestrielle publiée par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) et le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier), associations qui ont pour objet la conservation des richesses biologiques, ethnobotaniques, géologiques et esthétiques des milieux, sites et paysages auvergnats. Leur action est menée dans un cadre consensuel avec le soutien de l'Europe, de l'État, de la Région, des Départements, des Communes et de leurs groupements, des Parcs naturels régionaux, des Agences de l'Eau et de partenaires privés.

**Directeur de publication** Eliane Auberger  
**Directeurs de la Rédaction** Pierre Mossant / Estelle Cournez  
**Conception de ce numéro** Gaëlle Leroy  
**Conception graphique** Pépin de pomme, 04 73 69 00 14  
**Photos** CEN Auvergne et CEN Allier sauf mention contraire  
**Impression papier recyclé et encres végétales** Champagnac  
ISSN 1275-8701

**Reproduction autorisée avec la mention de la source**  
**Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne**  
rue Léon-Versepuy, 63200 Riom  
Tél. 04 73 63 18 27 - Fax 04 73 64 04 73  
cen-auvergne@espaces-naturels.fr

**Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier**  
Maison des Associations  
Rue des Écoles, 03500 Châtel-de-Neuvre  
Tél. 04 70 42 89 34 - Fax 04 70 42 27 58  
conservatoire.allier@espaces-naturels.fr

Adhésion annuelle aux Conservatoires de 15 €, donnant droit à recevoir trimestriellement Le Vulcain et à participer avantagieusement à toutes les animations et sorties de découvertes proposées par les associations.

**Membres du réseau**



**Les Conservatoires sont adhérents à la**



soient envisagées ou encore proposer des conventions de gestion. Ce partenariat s'appuie également sur les autres usagers des sites (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs...) ainsi que sur les collectivités. Suite à un diagnostic écologique, des travaux peuvent être réalisés pour restaurer des sites (par exemple débroussaillage, bouchage d'un fossé drainant un marais), les entretenir, parfois les aménager pour le public. Un suivi de l'évolution des espèces est réalisé pour veiller à la bonne santé des espaces préservés.

Par ailleurs, les Conservatoires sont interlocuteurs des services de l'Etat et des collectivités pour la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la biodiversité, telles que Natura 2000 ou les Espaces Naturels Sensibles.

### Un réseau national

Ils sont membres d'un réseau de 29 Conservatoires d'espaces naturels, regroupés au sein de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN).



## Les sources du Gournier, Saint-Romain-Lachalm (43)

Delphine Bénard, CEN Auvergne



*Les sources du Gournier : un bel exemple de partenariat pour la mise en œuvre de mesures compensatoires.*



Octobre 2011, après le bouchage des drains et le creusement de mares

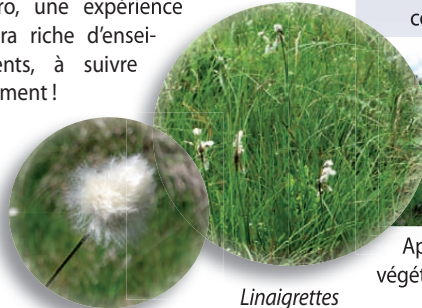
• **En savoir plus, visitez le site internet du CEN Auvergne, rubrique SITES A DECOUVRIR.**

Les sources du Gournier, situé sur la commune de Saint-Romain-Lachalm à l'Est du département de la Haute-Loire, font l'objet depuis 2010 d'un partenariat d'un type nouveau avec la communauté de communes du Pays de Montfaucon. Cette zone humide d'une superficie d'environ 10 hectares est dans un état de dégradation très important suite à l'exploitation par coupe à blanc de résineux pendant l'hiver 2008. Le site avait été aussi intégralement drainé et les rémanents de coupe laissés sur place... un vrai massacre !

La collectivité a donc décidé d'acheter ces terrains dégradés dans le cadre de la mesure compensatoire (destruction d'une zone humide par la construction d'une zone d'activités) et a choisi d'en confier la restauration au Conservatoire. Nous avons ainsi rédigé en 2010 le plan de restauration du site (financé par la DDT de Haute-Loire), qui propose essentiellement

la restauration hydraulique du site par bouchage des fossés de drainage, le creusement de mares, le semis d'une prairie de fauche suite au broyage des rémanents sur une partie du site, et la coupe des dernières tâches de résineux plantés. La communauté de communes souhaite en effet restituer ce site à un agriculteur pour le pâturage et la fauche. Un bail rural à clause environnemental sera signé.

Ce projet a été intégré au projet IPAMAC en 2011, dont les financements vont permettre de réaliser les premiers travaux dès cet automne. Un site qui repart de zéro, une expérience qui sera riche d'enseignements, à suivre absolument !



Linaigrettes



Avant les travaux de broyage, tas de rémanents visibles.



En 2010, broyage des rémanents de coupe et des souches d'arbres.



Après les travaux, en juillet 2011, la végétation est restaurée.

## Un îlot de biodiversité au cœur de la Limagne bourbonnaise

Bruno Schirmer, CEN Allier



*Bassin de rétention communal artificiellement creusé en mesure compensatoire à la création de l'autoroute A75, le site du Verne à Saulzet est devenu en une dizaine d'années une zone humide particulièrement originale nichée au cœur de la grande plaine céréalière de Limagne à proximité de Gannat.*



Arbres rongés par le Castor d'Europe : des crayons.

Le site représente un espace refuge pour la faune et la flore des zones humides, devenues rares sur ce secteur. Le Marais du Verne est composé d'habitats naturels remarquables, dont des gazons amphibies temporairement inondés et roselière à Phragmites en voie de régression dans le département. On recense également des Characées, algues qui accumulent du calcium dans leur cuticule devenant rigide et qui sont de bons indicateurs de la qualité de l'eau (oligotrophie).

Implanté sur le cours du ruisseau de l'Ancoutay, le marais du Verne accueille également le Castor d'Europe, qui y exerce un travail phénoménal d'abattage de saules et de constructions de huttes et barrages.

La commune, propriétaire, consciente de l'intérêt écologique du site, utilisé à des fins cynégétiques, a fait appel au Conservatoire en 2010 pour obtenir des conseils de gestion. Finalement, une convention de

gestion a été signée le 06 juin 2011, suite à une présentation en Conseil municipal. Un plan de gestion sera élaboré en 2012 en collaboration avec la commune et les usagers, dont les chasseurs

• **Pour en savoir plus sur les actions du CEN Allier, rendez-vous sur le [www.conservatoire-sites-allier.fr](http://www.conservatoire-sites-allier.fr)**



le site du Verne à Saulzet (03)







Grenouille rousse

## Acquérir des zones humides sur le bassin Loire Bretagne : les CEN s'engagent

Sylvie Martinant, CEN Auvergne

*Dans le cadre du Grenelle II, un objectif de 20 000 hectares (ha) d'acquisition de zones humides sur l'hexagone d'ici 2015 a été validé. Ces acquisitions se décomposent en 7 000 ha par le Conservatoire du Littoral et 13 000 ha par les agences de l'eau dont 2 600 ha sur le bassin Loire-Bretagne.*

Dans ce contexte, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a proposé à l'Agence de l'Eau un appui expérimental sur un projet pilote. Le but est de faire émerger des projets concrets d'acquisitions ainsi que des éléments de méthodes et d'analyses en vue d'une contribution au X<sup>ème</sup> programme de l'Agence en cours d'élaboration. Ce projet construit et déposé courant 2010, fédère 8 Conservatoires d'espaces naturels pour 7 régions sur le bassin Loire Bretagne. Il concerne 18 territoires avec une animation sur environ 17 000 ha avec un objectif affiché de 650 ha d'acquisitions identifiées d'ici 2012. L'acquisition en tant que telle sera une seconde phase de travail pour mobiliser les moyens financiers nécessaires. Ce projet reste ambitieux compte tenu du temps imparti. En effet, 20 ans ont été nécessaires au réseau des CEN pour maîtriser 20 000 ha dont 7296 ha de zones humides répartis sur 262 sites où l'outil acquisition foncière représente 1930 ha pour 118 sites.

Le lancement de ce projet par l'Agence de l'eau a eu lieu fin mai 2011 avec un premier bilan à l'automne 2011. Les principaux critères retenus concernent les secteurs de tête de bassin ainsi que les espaces de mobilité des cours d'eau. Il doit s'agir de territoires clés pour l'eau et la biodiversité.

Pour l'Auvergne, le CEN Allier et le CEN Auvergne se sont mobilisés sur ce projet. Les objectifs affichés par le CEN Allier se concentrent sur 3000 ha pour aboutir à 80 ha d'acquisition sur des espaces de mobilité de la Besbre, de l'Allier et de la Loire.



Linaigrettes, plante des bas-marais

Le CEN Auvergne se base sur 1000 ha avec un objectif de 80 ha d'acquisition. Pour ce faire, il intervient sur le val d'Allier dans le département du Puy-de-Dôme ainsi que sur la plaine alluviale de l'Alagnon dans le Puy-de-Dôme, sur des secteurs de forte érodabilité. Concernant les têtes de bassin, les actions portent sur 4 communes du Nord Cézallier, sur 17 communes du territoire amont du Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents (SIGAL) et sur plusieurs sites des Hautes Combrailles. D'un point de vue méthodologique, une veille foncière a été confiée à la SAFER Auvergne sur 21 communes des têtes de bassin.



Rossolis à feuilles rondes



Triton marbré



Roselière sur le marais d'Ours

En parallèle, une démarche active des CEN Auvergne et Allier auprès des propriétaires des zones identifiées sera engagée. Au préalable, de nombreux acteurs locaux et notamment les collectivités sont informés afin que cette démarche s'articule au mieux avec les projets de territoire en cours. Ces échanges permettent également

## Une opération de restauration d'une zone humide : le marais d'Ours (43)

Delphine Bénard, CEN Auvergne



*Dans le cadre des mesures compensatoires liées à la construction du contournement Est du Puy-en-Velay par la N88, le Conservatoire est en train de rédiger un plan de gestion sur le marais d'Ours, une zone humide d'environ 10 hectares, pour le compte de la DREAL, maître d'ouvrage des travaux routiers.*

Une mare a d'ores et déjà été creusée cet automne afin d'accueillir au printemps prochain des batraciens qui seront déplacés dans le marais avant les premiers terrassements prévus fin 2012.

Le plan de gestion une fois validé permettra la mise en œuvre de nombreuses actions de restauration, de sensibilisation et de suivis, financée pour une durée de cinq ans par l'Etat à partir de 2012.



La nouvelle mare, un mois après les travaux.

d'interroger ces dernières sur leur souhait de se porter acquéreur.

A défaut de positionnement, l'acquisition pourra être réalisée par des CEN ou d'autres structures à but de préservation des zones humides et de la ressource en eau. En complément de l'acquisition, la préservation des zones humides pourra passer par des outils de maîtrise d'usage qui pourront émerger de ce travail d'animation foncière.



# Les zones humides: Entre terre et eau, des milieux aux multiples valeurs

Lucie Le Corguillé, CEN Auvergne

*Qu'est ce qu'une zone humide (ZH) ? La définition géographique rejoint la réglementaire (loi sur l'eau de 1992) : « les zones humides sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (qui aiment l'eau) pendant au moins une partie de l'année. ».*

## Pour en savoir plus

- Rendez-vous sur le site internet du CEN Auvergne, rubrique Nature en Auvergne, sous-rubrique Milieux naturels, [www.cen-auvergne.fr](http://www.cen-auvergne.fr).

- Magazine *Zones humides infos* n°66, 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 « Fonctions et services rendus par les zones humides ».

Les zones humides regroupent plusieurs types de milieux, allant des tourbières de montagne aux marais littoraux, en passant par les mares et les prairies humides de pâture. Leurs conditions de formation et d'évolution vont dépendre principalement de la quantité d'eau présente, du type et de la profondeur des sols, du positionnement géographique et des conditions météorologiques (précipitations).

Ces écologies particulières permettent la présence d'une diversité biologique unique. En effet, les zones humides abritent 35 % des espèces rares et en danger. En France, 50 % de l'avifaune et 30 % des espèces végétales sont propres à ces zones.

## Des zones aux multiples valeurs

Bien que les aspects biodiversité soient ceux qui retiennent plus facilement notre attention de naturaliste, les zones humides sont riches de par bien d'autres aspects.

La valeur totale d'une zone humide est en effet composée de :

### 1. valeur d'usages :

- utilisation directe : pâturage, pêche, loisirs...
- utilisation indirecte : protection, fonctions écologiques et hydrologiques,
- valeur d'options : usage futur

### 2. valeur de non usage :

- valeurs patrimoniales : habitats, écosystèmes, paysage, cultures locales...
- conservation pour les générations futures,

**3. valeur d'existence** : celle placée sur l'existence même, indépendamment de tout usage, d'une composante de l'environnement.

La précision des valeurs des zones humides permet de mieux justifier les moyens mis en œuvre pour leur préservation. De plus, ces milieux ayant longtemps souffert d'une mauvaise image d'improductivité et d'insalubrité, une longue sensibilisation est à mener pour faire (re)découvrir les avantages qu'ils nous apportent.



Les relevés pédologiques permettent d'affiner la caractérisation des zones humides, et notamment leur limite surfacique. Les traces de rouilles sont un des éléments déterminant le caractère hydromorphe d'un sol.



L'Auvergne est la deuxième région la plus pourvue en tourbières, zones humides particulières à saturation permanente en eau et température basse, permettant la production de tourbe par accumulation de matières végétales mortes.



## A la découverte des milieux humides

### Évaluer les services rendus par les zones humides

Lucie Le Corguillé, CEN Auvergne

*Les zones humides possèdent un certain nombre de valeurs d'usage pour les activités humaines, directes ou indirectes (cf. page 5). Face à ce constat de plus en plus prégnant, une prise de conscience collective émerge et se traduit par une volonté nationale (Grenelle de l'environnement) et internationale (convention Ramsar...) d'améliorer les connaissances sur les zones humides et sur les services qu'elles procurent.*

Une brève restitution des résultats de l'étude « Amélioration des connaissances sur les fonctions et usages des zones humides : évaluation économique sur des sites tests »\*, permet d'illustrer cette approche complexe. Sur 7 sites de zones humides de types différents (situation, surface, contexte social, nature) du bassin Loire-Bretagne, les services rendus ainsi que les usages (et non-usages) ont été identifiés puis leur valeur économique évaluée.

De plus, les évaluations d'usage et non-usages à travers les enquêtes peuvent être biaisées par de nombreux facteurs liés à l'approche subjective sur ce sujet.

Une étude comparable a été menée par le service économie de l'environnement de la CGDD\*\* du MEDDTL\*\*\*, dont les évaluations de valeur unitaire, basées sur des coûts approchant plus la réalité (selon ses services) correspondent aux valeurs de l'étude précédente mais avec un facteur 10. Sont ainsi mis en avant les limites importantes de ces outils, qui nécessitent la remontée d'évaluation de coûts réels beaucoup plus détaillés pour que ces études de prospective se consolident. Les besoins en termes de résultats de recherche sont importants, par exemple pour estimer les capacités d'une zone humide à tel ou tel service. Enfin, il a été remarqué que beaucoup de résultats existent sous forme de rapport divers, mais que l'extraction de ces données nécessite du temps et beaucoup de travail coopératif.

#### Les principales interrogations soulevées

- La légitimité à mettre en place ce type de réflexion et les limites « politiques » de ces approches : ne pas attendre de l'économiste qu'il se substitue au politique dans le choix quant à l'opportunité de tel ou tel projet...
- L'approche très « anthropocentrée » des services,
- Les incertitudes et les fourchettes très larges sur les coûts d'évaluation de ces services,
- La difficulté d'évaluation de la biodiversité, approchée via un système dit « du consentement à payer » qui pose question notamment quant à son assiette d'application (quelle population prendre en compte ?).

D'autres études sont en cours, dont celle lancée par la CGDD\*\* qui combinera les différents modes d'évaluation afin de proposer une démarche d'analyse coûts-bénéfices reproductible localement dans le plus grand nombre possible de contextes.

*Article largement inspiré des documents de l'AELB et d'une note ENF-CEN Auvergne.*



*Les tourbières du Cézallier étaient un des sites étudiés, avec également le marais Breton, la Loire bourguignonne, la lagune de la Belle Henriette, les étangs de la Grande Brenne, le marais de Kervigen et la baie de Saint-Brieuc.*

#### Quelques résultats

L'évaluation économique de ces valeurs a été réalisée pour les services à travers l'évaluation des dépenses nécessaires à leur réalisation par des voies artificielles (mise en place de station d'épuration, le ramassage des algues, construction de barrages...) et pour les usages et non-usages à travers des enquêtes (900 personnes interrogées).

Des valeurs par service rendu et pour la zone entière ont donc été dégagées par site, avec des fourchettes basse/haute. Elles varient de 9,9 millions d'euros (M€) à 33,4 M€/an pour le site de la Loire bourguignonne (16 400 Ha) et de 0,15 M€/an à 0,5M€/an pour les tourbières du Cézallier (222 Ha). Des limites apparaissent, notamment sur les estimations de coûts de traitement, très variables selon les étapes de traitement et les degrés de purification pris en compte. Variabilité également pour les évaluations de capacité à purifier, qui peuvent être loin de données obtenues par ailleurs...



*Une roselière ci-dessus, pour l'épuration de l'eau par un marais, a été évalué le coût de traitement des eaux polluées multiplié par l'estimation de la capacité d'épuration de la roselière.*

*Attention à la légitimité à mettre en place ce type de réflexion, aux limites politiques et éthiques de ces approches afin de pas perdre de vue que nous travaillons aujourd'hui pour les futures générations.*



Alexandre Jullien©

#### Pour en savoir plus :

\* Étude commandée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et réalisée par le bureau d'étude ACTeon ; les documents finaux de cette étude seront disponibles en fin d'année 2011 sous forme d'un guide technique.

\*\*Évaluation économique des services rendus par les zones humides, Commissariat général au développement durable (CGDD), Études et documents n° 23, Juin 2010, 54 pages.

\*\*\* MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des transports et du logement.



# L'école des zones humides... pour les élus locaux du Cantal

Marie-Claire Régnier, CEN Auvergne

Depuis maintenant six ans, le CEN Auvergne travaille en étroite collaboration avec le Conseil général et la Direction départementale des territoires du Cantal à la préservation des zones humides.



**EPIDOR :**  
établissement public territorial du bassin de la Dordogne

**SIGAL :** syndicat départemental de gestion de l'Alagnon

**SMBRC :** syndicat mixte du bassin de la Rance et du Celé

Avec le premier, il s'agit d'un soutien au volet Amélioration de la connaissance et à la Cellule d'assistance technique zones humides (CATZH) sur le bassin versant Adour-Garonne, en application du premier Plan départemental des zones humides (PDZH). Avec le second, il s'agit d'une sollicitation systématique à titre d'expert le plus en amont possible des demandes de travaux en zones humides (drainage, création de plan d'eau...).

Ce partenariat dynamique et bien organisé fait quotidiennement la preuve de son efficacité, tant en termes d'information et de sensibilisation des gestionnaires de zones humides, que de prévention des destructions. Néanmoins, le constat suivant s'est rapidement imposé : si les exploitants agricoles étaient les principaux bénéficiaires des interventions du CEN Auvergne sur le terrain, ils ne constituaient pas les seuls gestionnaires de zones humides... et donc potentiellement, ils n'étaient pas non plus les seuls à pouvoir mettre en œuvre des travaux défavorables

à la préservation de ce formidable patrimoine hydrologique et biologique. L'idée s'est donc très rapidement formalisée au sein du comité de suivi PDZH ; avec le soutien logistique de l'Association des Maires de France et l'apport pédagogique du CPIE de Haute-Auvergne, une série de quatre formations à l'attention des élus locaux a été animée en différents endroits du Cantal durant l'hiver 2010-2011. En fonction des lieux d'accueil, le partenariat s'est d'ailleurs élargi à des intervenants supplémentaires : EPIDOR à Salers, le SIGAL à Massiac, le SMBRC à Saint-Mamet-la-Salvetat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à Saint-Flour. Intitulées *Comment concilier gestion des zones humides et développement du territoire ?*, ces formations ont connu un bon succès, tant du point de vue du nombre de participants (67 participants, 55 communes représentées) que de la richesse des débats.

A ces occasions, les élus ont en effet été amenés à compléter leurs connaissances ou à découvrir les zones humides, dans toute leur diversité et leurs fonctions (CPIE

Haute Auvergne). Une présentation des deux inventaires départementaux *Zones humides*, avec leurs avantages et leurs limites, a servi d'introduction à l'implication des élus dans la connaissance et la préservation de ces zones sur leur commune (DDT15 / CG15). Un point approfondi sur la réglementation *loi sur l'eau* a été présenté sous forme de *démarche de projet* ; cela a permis aux auditeurs de mieux comprendre les procédures en vigueur, permettant à l'Etat de contrôler les interventions sur les zones humides et d'espérer respecter ces engagements internationaux en la matière (DDT15). Enfin, des exemples d'aménagements et de travaux ont été présentés parce qu'ils avaient bénéficié de l'expertise de la cellule d'assistance technique cantalienne (CEN Auvergne). Ce fut autant de cas concrets pour illustrer les modes de prise en compte possibles des zones humides par les élus, assurant à la fois développement et préservation.

Ces exemples ont permis de promouvoir l'outil CATZH de telle manière que plusieurs élus l'ont sollicité à l'issue.

## Les zones humides en agriculture : en faire un atout

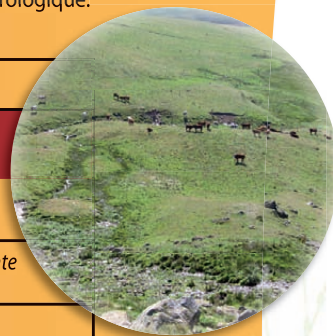
Lucie Le Corguillé, CEN Auvergne

La plupart des zones humides de notre région est représentée par des prairies de montagne plus ou moins humides, et le plus souvent incluses dans les îlots de pâturage des exploitations agricoles.

On a souvent coutume de dire qu'il s'agit « d'assurances sécheresses », qu'elles restent vertes en période très sèche et qu'elles sont ainsi les seules zones pâturables dans ces périodes. Cela a notamment été le cas en 2003, mais il semblerait que le printemps 2011 ait été différent. Peut être parce que la sécheresse a eu lieu tôt dans l'année, et que l'eau des zones humides s'est évacuée plus rapidement dans le réseau hydrologique.

Le tableau suivant se veut être une synthèse de conseils de gestion pastorale en zones humides :

| Gérer les inconvénients plutôt que les supprimer                       |  | Avantages des zones humides  |
|--|--|--|
| Inconvénients des zones humides pour l'exploitant agricole             | Pistes de gestion  |  |
| Peu de portance  | Mise en défens des secteurs les plus sensibles et dangereux  | Présence d'eau : abreuvement   |
| Mauvaise évacuation des eaux superficielles                            | Création et/ou entretien de rase (30 cm par 30 cm)   | Assurer l'humidité de la prairie environnante  |
| Surpiétinement = apparition de secteurs boueux = problème sanitaire    | - Point d'abreuvement adapté<br>- Aménagement de passage<br>- Mise en défens temporaire  | - "Assurance sécheresse"<br>- Pâturage tournant et/ou saisonnier                             |
| Parasitisme  | - Pâturage tournant ou périodique<br>- Pas d'affouragement en zone humide  |  |
| Franchissement des écoulements   | Aménagement de passage   |  |
| Mauvaise image   | Passif culturel et subjectif   | Pourcentage de biodiversité et d'éléments topographiques dans l'écoconditionnalité des aides |
| - Moins de production fourragère<br>- Certaines plantes peu appétantes | - Adapter la période de pâture pour profiter des plantes hygrophiles lorsqu'elles sont le plus appétantes<br>- Eduquer les troupeaux à une alimentation différente | Diversification des fourrages  |



60 % des cours d'eau prennent naissance dans des zones humides.

Même si les avantages sont bien réels, autant pour l'agriculture que pour le bien commun, combien de temps faudra-t-il pour changer la mauvaise image des zones humides ? Peut être autant de temps qu'il a fallu pour banaliser/normaliser les pratiques de drainage, soit 40 ans...



## A la découverte des milieux humides

### Connaître les zones humides en Bourbonnais

Bruno Schirmer, CEN Allier

*En partenariat avec le Conseil général de l'Allier, le CEN Allier a souhaité s'investir dans la connaissance des zones humides bourbonnaises sur lesquelles nous disposons finalement de peu de données en raison de faibles efforts de prospection.*



Crapaud  
Alite accoucheur

CBNMC\* :  
Conservatoire  
Botanique National  
du Massif Central,  
à Chavagnac-  
Lafayette (43)

Une étude de recensement et de caractérisation des zones humides sur le territoire du bocage bourbonnais, cette dernière ayant fait l'objet d'un stage étudiant de cinq mois d'avril à août de la part d'Audrey Ratié. Par l'intermédiaire d'une campagne poussée de photo-interprétation suivie de nombreuses prospections de terrain, ce ne sont pas moins de 360 zones humides qui ont été référencées, à très forte vocation agricole et pastorale. Peu de sites ont été transformés par les activités agricoles (surpâturage, recalibrage de ruisseaux, drainage), la déprise et l'abandon de toute gestion.

Onze sites d'intérêt majeur sont ressortis par la qualité de l'état de conservation de leurs habitats naturels patrimoniaux, formations à grande herbes et à carex, et autres prairies humides de fauche à orchidées, attirant de nombreuses animales et végétales remarquables telles que le Cuivré des marais, d'intérêt communautaire, ou l'Orchis à fleurs lâches. Ces sites d'intervention prioritaires ont dès lors fait l'objet de pistes

de réflexion en faveur d'une future gestion conservatoire, évidemment dépendante des démarches préalables de concertation avec les propriétaires qui seront sans doute prochainement lancées.

Dans le même temps, un autre stage réalisé par Cécilia Pynson a largement contribué au volet biodiversité d'une étude sur les bassins versants de la Besbre amont et du Barbenan, engagée cette année par la Communauté de Communes de la Montagne bourbonnaise. Abrisant des milieux et espèces naturels très rares à l'échelle départementale, ce territoire à enjeux a fait l'objet d'une méthodologie comparable. Près de 300 zones humides dont 27 abritant des habitats naturels jugés prioritaires (complexes tourbeux, bas-marais, mégaphorbiaies montagnardes) ont été identifiées. Là encore, cinq zones d'intervention majeures ont d'ores et déjà été ciblées, en marge des sites Natura 2000 connus. L'examen scientifique de leurs potentialités d'accueil vis-à-vis du Cuivré de la Bistorte seront au centre des préconisations formulées. Cette espèce très rare n'ayant pour l'heure été signalée, côté Loire, qu'au niveau de ce Massif. L'accompagnement de pratiques agricoles particulièrement extensives et favorables sera également à l'ordre du

jour sur plusieurs sites, d'autres étant plus classiquement soumis à la déprise.

On peut souligner l'importante contribution du CBNMC\* à ces études, notamment par l'intermédiaire d'extractions stratégiques de leur base de données floristiques Chloris.

Le CEN Allier le retrouvera d'ailleurs très prochainement sous l'égide du Conseil général, en vue de la définition partenariale d'une méthodologie d'approche des enjeux patrimoniaux liés aux zones humides bourbonnaises. Les continuums étangs-prairies humides de Sologne pourraient à ce titre constituer un objet d'étude privilégié, leur faune et leur flore aquatiques originales étant pour l'heure connues pour être en grande partie unique en Auvergne et plutôt à rapprocher des complexes berrichons tous proches sur le plan géographique.

**• Pour en savoir plus sur les actions du CEN Allier, rendez-vous sur le [www.conservatoire-sites-allier.fr](http://www.conservatoire-sites-allier.fr)**





## Actions bénévoles au CEN Auvergne 2012

Marie-Laure Perget, bénévole

Le vendredi 7 octobre, s'est tenue la réunion Mobilisation bénévole : actions 2011, projets 2012. Parmi la soixantaine de bénévoles que compte le CEN Auvergne, peu avaient pu se déplacer ce jour là. Dommage, mais le plus important est bien la réelle implication bénévole tout au long de l'année, comme en témoigne ce bilan très positif.

Les 13 bénévoles du **groupe Stand** ont tenu 10 manifestations Grand public. Les nouveaux jeux (quizz, herbier, chasse au trésor...) semblent avoir donné une image du CEN plus dynamique. En 2012, le groupe poursuivra la rénovation du stand.

Les bénévoles **Information écrite** participent à la rédaction du *Vulcain* et à l'enrichissement du site internet. A cela peuvent s'ajouter la diffusion de documents, la réalisation d'interview, de revue de presse... pour en savoir plus, contactez Gaëlle Leroy, chargée de communication au CEN Auvergne.

Le **groupe photo** s'étoffe, aussi bien en bénévoles qu'en projets fédérateurs. La mise en place d'un observatoire photographique permettra :

- un suivi saisonnier et annuel des sites du CEN,
- une comparaison avant et après travaux,
- une étude de l'évolution paysagère (cartes postales, archives),
- un enrichissement de la photothèque (faune, flore, événements).

Les **conserv'acteurs** se regroupent par petite région pour mieux échanger et découvrir les richesses préservées. Un cahier d'accueil, nouvellement créé, précise le rôle du conservateur (suivi photo, surveillance, animation...). Renseignez-vous, des sites sont encore orphelins...

Les **chantiers** mobilisent aussi bien des adhérents que des personnes désireuses de préserver concrètement la nature. Ecoles, scouts, familles, amis ou autres se retrouvent autour d'un coteau à nettoyer, d'une mare à creuser, d'une gare à rénover... Les projets ne manquent pas.

Un **protocole simple de sciences participatives** a permis de mobiliser 6 bénévoles. Ils ont assuré des suivis naturalistes sur des papillons dans les gares partenaires. Par ailleurs, l'*Azuré du Serpolet* dans les coteaux Nord de Clermont-Ferrand et l'*Azuré des mouillères* dans les sagnes font également l'objet d'un suivi naturaliste.

Les **dossiers pédagogiques**, permettent aux enseignants de faire découvrir un site à leurs élèves. Celui de Chadieu est finalisé et consultable en ligne. En plus des 3 autres en cours de rédaction, 2 sont en projet (les coteaux de Mirabel et les sources de Sainte-Marguerite)...

Le **groupe des vergers** est débordé. Cette thématique intéresse de plus en plus de personnes et le travail qui en découle s'accroît. Le verger conservatoire de Tours-sur-Meymont, la bibliographie pomologique en cours de rédaction, l'animation de stage de greffe, de taille et la participation à des événements liés à la pomme, sont autant de domaines dans lesquels un bénévole peut s'impliquer.

Enfin, très prochainement, un animateur « vie associative » coordonnera l'ensemble de ces ateliers. Cette nouvelle organisation permettra de mieux structurer et dynamiser la vie bénévole du CEN qui n'attend plus que vous....



Mise sous pli de plus de 2300 courriers en 2011 par Christine Merle, bénévole (63)

Rencontre entre conserv'acteurs de sites naturels du Forez (63)



### RENCONTRE AVEC ...



Nom : **Marie-Laure Perget**

Situation actuelle : en congé parental

Age : 33 ans

Adhérente et bénévole au CEN Auvergne.

Membre du Conseil d'administration depuis 2009, en charge de l'animation de la vie associative.

#### Comment as-tu connu les Conservatoires ?

J'ai connu le CEN grâce à une exposition à l'office de tourisme de Riom. Les panneaux présentaient l'action du Conservatoire et m'ont donné envie d'en savoir plus.

#### Qu'attendais-tu en t'engageant bénévolement ?

J'ai toujours eu envie d'oeuvrer à la protection de l'Environnement mais je n'avais jamais orienté ni mes études ni mon travail dans ce sens. Après la naissance de mon premier enfant, j'ai eu un déclin. Etre bénévole au CEN me permettait enfin de concrétiser un projet de longue date. C'était le moment. Grâce à mon engagement bénévole, je me tiens aussi informée de l'actualité, je participe à des animations, j'assiste à des séminaires, à des réunions ou à des conférences. J'apprécie d'autant plus mon congés parental que je reste en lien avec l'extérieur. Ce bénévolat contribue à mon équilibre.

#### Es-tu satisfaite de ce don de temps et de compétences aux CEN ?

Je voudrais faire davantage encore mais la disponibilité me manque. Heureusement qu'internet me facilite la tâche ainsi que mon lieu de résidence puisque je suis rimoise. Je participe aux réunions mensuelles du bureau et du CA; elles me motivent pour aller plus loin dans ma démarche bénévole. Je m'investis au sein du groupe "tenue et réalisation de stand" car je m'y sens à l'aise et y vois un intérêt pour le CEN. Le bénévolat n'est pas qu'une question d'épanouissement personnel, il reste un moyen de faire valoir ses convictions et d'agir utilement.

#### As-tu des futures projets bénévoles pour les

Conservatoires ? Oui, doter le Conservatoire d'un stand qui lui ressemble et qu'il mérite !

#### Quels vœux peux-tu formuler pour l'avenir des Conservatoires ?

Je souhaite que de plus en plus de gens connaissent les actions conservatoires et les soutiennent d'une manière ou d'une autre. La notoriété passe aussi par le bouche-à-oreille... alors faisons parler des CEN souvent et en bien.

Si tu étais un animal ? Une belette

Si tu étais une plante ? Une paquerette

Si tu étais un des cinq éléments ? La terre

... Merci ! À bientôt au prochain rendez-vous bénévoles !

### Nous avons besoin de vous pour que l'aventure continue !

Le **groupe stand** travaille à la rénovation du mobilier et des panneaux d'exposition du stand du CEN Auvergne en cette fin d'année. Objectif : être prêts pour la première tenue de stand en avril 2012. La réunion du mardi 13 décembre à 18 h à la maison des syndicats a permis de finaliser la conception du futur stand, prochaine étape : le réaliser !

**Participez à la vie associative sur le [www.cen-auvergne.fr](http://www.cen-auvergne.fr)** dans l'onglet Espace associatif (code d'accès communiqués à chaque adhésion).

Toute inscription, auprès de Gaëlle Leroy ou de Marie-Laure Perget, sera la bienvenue.



# Le Pôle-relais Tourbières de la Fédération des CEN

Yves Geay, bénévole et Sylvie Martinant, CEN Auvergne



*Un centre national de ressources sur les tourbières et milieux associés mis en place par la Fédération des conservatoires (FCEN) dans le cadre du 1<sup>er</sup> Plan National d'Action en faveur des Zones Humides.*

En 1992, les responsables nationaux se penchant sur les zones humides métropolitaines durent se rendre à l'évidence : près de 67 % d'entre elles avaient disparu depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, dont la moitié en 30 ans sur la période de 1960 à 1990. Cette disparition était essentiellement le fait des activités humaines : assèchement, perturbation des interconnexions hydrauliques, fragmentation et mitage, fermeture et/ou banalisation des milieux... C'est pourquoi un plan d'action national en faveur des zones humides fut mis en place dès 1995. Il s'agissait de ralentir les atteintes directes à ces dernières et préserver les plus importantes pour la biodiversité.

Dès 1996, un programme national de préservation des tourbières intitulé Life nature *Tourbières de France* a été construit et coordonné par la FCEN. Il fut animé par Jean-Marc HERVIO, avec l'appui en région d'une quinzaine d'opérateurs dont le CEN Auvergne. Ce programme a permis sur la période de 1996 à 1998 de mettre en œuvre la préservation de 38 sites au niveau national dont 7 en Auvergne avec réalisation de plan de gestion et de travaux de restauration. Un premier recueil scientifique et technique est paru en 1998 pour la gestion conservatoire des tourbières qui a été le premier document de référence en la matière.

Afin de démultiplier l'action du programme Life\* national à l'échelle du Massif Central, un groupe de travail et un réseau d'acteurs

ont été mis en place en 1998 et 1999 coordonné par le CEN Auvergne. Au cours des 10 années où ce groupe a eu les moyens de fonctionner, il a organisé 4 séminaires, édité une plaquette d'information et de sensibilisation ainsi qu'une brochure technique diffusées à l'échelle du Massif.

Le bilan positif de ce grand projet Life *Tourbières de France* et du réseau de compétences tissé par la FCEN a conduit le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à lui confier, dès 2002, la mise en place, l'animation et la coordination d'un pôle de compétences sur la connaissance, la gestion durable et l'évaluation des tourbières et marais tourbeux sur le territoire français : le pôle-relais tourbières était né.

Implanté à Besançon, il constitue un véritable centre national de ressources sur les tourbières et marais tourbeux. Il offre de nombreux services tels qu'assistance scientifique et technique, formation, gestion d'un centre de documentation, édition de diverses publications ainsi qu'un site web dédié à la connaissance et à la gestion des tourbières.

Enfin, un réseau de correspondants répartis dans toutes les régions de France, alimente et reçoit un flux d'informations depuis et vers le Pôle-relais Tourbières. L'Auvergne en fait partie représentée par le CEN Auvergne dans le cadre de son implication dans l'animation du réseau tourbières Auvergne et Massif central.

## Une fédération pilotée par des bénévoles, élus associatifs

L'assemblée générale de la fédération est composée des représentants désignés par les conseils d'administration de chaque CEN. On y retrouve donc des bénévoles, qui ont accepté de prendre des responsabilités au sein de leurs Conservatoires et de poursuivre cet engagement au niveau national.

A noter qu'un système original de partage des voix entre Conservatoires régionaux et Conservatoires départementaux a été mis en place. Ainsi, chaque région dispose de 4 voix à partager entre les CEN existants.

Pour l'Auvergne, les 4 voix sont réparties à part égale entre le CEN Auvergne (Eliane Auberger, Yves Geay) et le CEN Allier (Bernard Devoucoux, Nathalie Datin).



Pour en savoir plus :  
[www.enf-conservatoires.org](http://www.enf-conservatoires.org)

### QUELQUES CHIFFRES :

- 29 CEN
- 2 050 sites gérés représentant une surface cumulée de 116 800 ha
- 40 % des sites en zones humides
- 900 agriculteurs travaillent sur des sites CEN
- 15 % des sites Natura 2000 "opérationnels" sont animés par un CEN
- 8 500 adhérents dont 1 775 bénévoles
- 558 salariés (84 % en CDI)
- 1 700 animations ayant accueilli environ 46 600 personnes
- Budget cumulé de 28,9 millions d'euros

Programme Life\* : cet instrument financier du Parlement européen finance des projets qui contribuent au développement et à la mise en œuvre de la politique et du droit en matière d'Environnement. Ce programme facilite notamment l'intégration des questions environnementales dans les autres politiques et, de façon plus générale, participe au développement durable.

DERNIERE MINUTE

Le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a été publié et officialise ainsi la démarche d'agrément du réseau national des conservatoires d'espaces naturels. Il s'agit d'une étape très importante sur la vie de notre réseau. Nous y reviendrons dans un prochain Vulcain.



## Le Groupe d'Etudes des Tourbières (GET)

Lucie Le Corguillé, CEN Auvergne

Le Groupe d'Etudes des Tourbières (GET) est une association loi de 1901, dont la date de naissance remonte à juin 1986 à Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme). Le professeur J. Brunhes (entomologiste) fut le parrain et le premier président de l'association.

Les objectifs du GET sont de promouvoir la connaissance sur les tourbières, de favoriser l'échange d'expériences, et de réfléchir sur les moyens de protection de ces écosystèmes si particuliers. La vocation première de l'association est de rassembler des scientifiques, des naturalistes et des gestionnaires d'espaces naturels autour des questions posées par la conservation et la gestion des tourbières. 25 ans après sa création en Auvergne, le GET a organisé sa vingt-sixième session de terrain en Artense et Cézallier, du 3 au 6 juillet dernier. Une vingtaine de spécialistes ont (re)découvert les sites de la Tourbière de la Barthe, les tourbières de la Réserve Naturelle de

Chaufe-four, la Réserve Naturelle Nationale des Sagnes de la Godivelle, la Tourbière de la Plaine-Jacquot et la Tourbière de Gayme. Des salariées du CEN Auvergne ont accompagné le GET sur le Lac de Bourdouze et la Tourbière de la Chambe, sites en co-gestion avec le PNRVA\* notamment. Ces journées sont l'occasion de prendre le temps d'échanger entre intervenants de divers horizons sur des sites tourbeux variés.

PNRVA\* :  
Parc régional  
des Volcans  
d'Auvergne

Plus d'infos :  
[www.get.pole-tourbieres.org](http://www.get.pole-tourbieres.org)

Ci-dessous :  
Les membres du GET à la découverte du tremblant du lac de bourdouze, tourbière co-gérée par la Fédération de pêche, l'association de pêche de Besse, le PNRVA et le CEN auvergne



## La mobilité de l'Allier expliquée aux enfants

Magalie Rambourdin, CEN Allier

Depuis 2006, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier a engagé un programme de recensement des témoins de la dynamique fluviale de l'Allier dans le département de l'Allier.

Ce programme vise à améliorer les connaissances du phénomène de divagation de la rivière Allier et l'évolution de sa mobilité dans l'espace et le temps, à travers des observations terrains, des témoignages ou des documents cartographiques anciens.

Depuis 2006, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier a engagé un programme de recensement des témoins de la dynamique fluviale de l'Allier dans le département de l'Allier.

Une plaquette à destination des enfants bénéficiant du travail d'animation par l'ADATER a vu le jour. Il s'agit d'un document de vulgarisation sur les thèmes abordés tel que la dynamique fluviale de l'Allier, la faune et la flore, le programme de recensement des témoins...

Le projet prévoit aussi l'implication des écoles élémentaires de communes riveraines du Val d'Allier.

Un accompagnement est proposé aux instituteurs des écoles souhaitant s'impliquer sur le recensement communal des témoins de la mobilité de l'Allier.

Ce travail d'animation auprès des scolaires est confié à l'ADATER, association spécialisée dans l'éducation à l'environnement. Dans ce cadre, depuis le lancement de ce programme, 9 écoles ont déjà bénéficiées de cet accompagnement. Afin de pérenniser et de mieux valoriser les animations effectuées dans ces écoles, il est apparu nécessaire de créer un support pédagogique.



La plaquette d'information Recensements des témoins de la dynamique fluviale de l'Allier est disponible au CEN Allier au 04 70 42 89 34 ou sur [www.conservatoire-sites-allier.fr](http://www.conservatoire-sites-allier.fr)

## L'Union des Professionnels du Génie Ecologique (UPGE)

L'UPGE a entamé depuis 2008 une réflexion sur la mise en place d'un cadre répondant aux contraintes d'intervention en milieu humide. Une norme devrait voir le jour courant 2011 auprès de l'AFNOR pour définir un protocole d'intervention du génie écologique sur les zones humides et cours d'eau.

Plus d'informations :  
[www.genie-ecologique.fr](http://www.genie-ecologique.fr)



En vente,  
7 € (+ 1 € de  
frais de port)

Le livret *Entre terre et eau, les zones humides d'Auvergne* illustré de 48 pages est disponible à la Fédération de la région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE).

Découvrez leur rôle vis-à-vis de la ressource en eau et de la biodiversité au travers de la description des principaux milieux humides rencontrés en Auvergne (marais, tourbières, étangs, zones humides alluviales...). Ce guide permet aussi de partir à la rencontre de sites d'intérêt écologique. Pour en savoir plus, contactez la FRANE au 04 73 61 47 49 ou téléchargez le bon de commande sur [www.frane-auvergne-environnement.fr](http://www.frane-auvergne-environnement.fr).

En vente,  
29 € (+ 12 € de frais de port)



Commandez le nouveau livre sur la vache Ferrandaise auprès de Philippe Bachelard, Le Monteillet, 63210 Olby.

Un livre d'Annick Fautot et Philippe Bachelard, plus de 100 illustrations, 132 pages en couleurs aux éditions Revoir.



SPÉCIAL  
ADHÉRENTS

## En 2012, une nouvelle image pour les Conservatoires !

*Les deux Conservatoires (Auvergne et Allier) ont maintenant changé de nom et de logotype.*

### Une date et une année historique pour les CEN !

Le 14 mai 2011, les Conservatoires ont changé de nom et enfin réaffirmé leur appartenance à la famille de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN). Lors de leur assemblée générale extraordinaire réciproque, les adhérents du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA) et ceux du Conservatoire des Sites de l'Allier (CSA) ont décidé de nommer leurs associations : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) et Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier), comme plus de dix autres CEN ont déjà décidé de le faire cette année !

### Un nouveau logo pour la Fédération et les deux Conservatoires

C'est maintenant décidé la Fédération du réseau des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) portera ce nouveau logo en tant qu'organisation,



et celui-ci quand la Fédération et les Conservatoires parleront au nom du réseau des Conservatoires :



Les Conservatoires d'espaces naturels diffuseront le logo du réseau ci-dessus

pour représenter la Fédération et son réseau. Les deux CEN en Auvergne ont choisi l'adhésion à cette image nationale. Ils l'ont opté chacun et doivent inclure un élément paysager ou faune ou flore dans la zone orangée réservée à cet effet.

Le logotype du CEN Allier est en cours de validation.

Voici le nouveau logo du CEN Auvergne :



Son usage sera généralisé à compter du mois de janvier 2012.



Assemblées générales du CEN Allier et du CEN Auvergne, le 14 mai 2011 à Abrest (03)

Retrouvez le nouveau programme d'animations à partir de mars 2012 et le bulletin d'adhésion 2012 aux CEN Allier et CEN Auvergne dès maintenant sur [www.cen-auvergne.fr](http://www.cen-auvergne.fr).

## En images...

### Actions bénévoles 2011

Huit chantiers bénévoles d'Automne en 2011...  
Merci à vous !

Deux chantiers, deux expériences différentes et conviviales !



Ce 15 octobre, 17 bénévoles ont participé à la création d'une mare et le curage d'une ancienne mare, le débroussaillage (coupe de Saules) sur le marais de Grandville sur la commune de Loubeyrat (63).



Ce 22 octobre, les 8 bénévoles sur la Tourbière des Combes sur la commune de Champs-sur-Tarentaine (15) ont permis l'installation d'un ponton en bois et d'un abreuvoir avec une pompe à museau, la mise en place d'un pavage en pierre d'une descente de ponton.



Un casse-croûte convivial a été offert par le conserv'acteur bénévole du site à la fin du chantier de Loubeyrat.



Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne  
Moulin de la Croûte  
rue Léon-Versepuy  
63200 Riom  
Tél. 04 73 63 18 27  
Fax 04 73 64 04 73  
courriel : [cen-auvergne@espaces-naturels.fr](mailto:cen-auvergne@espaces-naturels.fr)  
[www.cen-auvergne.fr](http://www.cen-auvergne.fr)



Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier  
Maison des Associations  
rue des Écoles  
03500 Châtel-de-Neuvre  
Tél. 04 70 42 89 34  
Fax 04 70 42 27 58  
Courriel : [conservatoire.allier@espaces-naturels.fr](mailto:conservatoire.allier@espaces-naturels.fr)  
[www.conservatoire-sites-allier.fr](http://www.conservatoire-sites-allier.fr)

Membres en Auvergne du réseau

